REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE RIORGES

N° 5_3

OBJET :

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

EXPOSITION "A CIEL OUVERT" 2018

APPROBATION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION BOUTHERAN PASSIONNEMENT, DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT AUTOUR DE LA MANIFESTATION

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **8 FEVRIER 2018** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le* 12 février 2018.

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de* 33 *sur lesquels il y avait 24 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, *conseillers municipaux.*

Absents avec excuses :

Roland DEVIS, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, Florence COLOMB, *conseillers municipaux.*

Absent sans excuses :

Rémy MUCYO, *conseiller municipal.*

Secrétaire élu pour la durée de la session : Chantal LACOUR

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Roland DEVIS	Bernard JAYOL
Christian SEON	Eric MICHAUD
Blandine LATHUILIERE	Martine SCHMÜCK
Elodie PINSARD-BARROCAL	Chantal LACOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

5 élus absents sans pouvoir : Rémy MUCYO, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, Florence COLOMB

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20180208-5_3-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/02/2018
Affichage : 12/02/2018

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

EXPOSITION "A CIEL OUVERT" 2018
APPROBATION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION BOUTHERAN PASSIONNEMENT, DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT AUTOUR DE LA MANIFESTATION

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, expose à l'assemblée :

"*A Ciel Ouvert* est un parcours d'art actuel ayant lieu les années paires à Riorges, dans la plaine de la Rivoire et sur les berges du Renaison. Débuté en 2008 sous l'appellation *Land Art*, il devient *A Ciel Ouvert* en 2014. La 5e édition se tiendra du 2 juin au 2 septembre 2018.

L'événement a pour objectifs de :

- promouvoir une expression artistique vivante et contemporaine qui renouvelle la vision du patrimoine humain et naturel du territoire ;
- rendre l'art accessible à tous et sensibiliser largement le public en portant un intérêt particulier à la médiation ;
- encourager la création sur la commune et plus largement sur le territoire local ;
- renforcer le développement de la culture et du tourisme dans le Roannais.

La biennale s'articule également autour de la volonté de créer du lien entre les spectateurs, les œuvres et les artistes d'une part, ainsi qu'avec les acteurs territoriaux partageant la même sensibilité autour de l'art dans le paysage.

Les viticulteurs du Bouthéran, réunis à Saint-André-d'Apchon sur un coteau du même nom, portant un intérêt certain à l'art dans le paysage comme levier de découverte de leurs coteaux et de leur activité, ont souhaité pouvoir s'associer à l'édition 2018 de A Ciel Ouvert. Partageant des sensibilités communes, il a semblé important aux deux structures de croiser leurs projets.

Le partenariat proposé s'articule plus particulièrement autour de l'accueil commun de l'artiste associé à la manifestation en 2018 : Roland CROS. L'artiste réalisera une œuvre sur le site des coteaux du Bouthéran.

Afin de formaliser cette collaboration, une convention de partenariat doit être passée entre les parties, permettant de définir les champs d'action de chacun :

- à la charge de l'association :
  - prise en charge financière directe des frais inhérents à la réalisation de l'œuvre et à l'accueil de l'artiste ;
  - réalisation d'une cuvée spéciale A Ciel Ouvert ;
  - fourniture gracieuse du vin issu de la cuvée A Ciel Ouvert pour la réception d'inauguration de l'évènement ; le nombre de bouteilles correspondra au montant de 250 €, équivalent à la valorisation du partenariat autour de la communication générale de l'événement ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20180208-5_3-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/02/2018
Affichage : 12/02/2018

- à la charge de la commune :
  - mise en lien de l'artiste et de l'association ;
  - prise en charge de la communication générale de l'événement intégrant une communication spécifique autour du partenariat ;
  - réalisation de l'étiquette de la cuvée spéciale A Ciel Ouvert."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention à passer avec l'association Bouthéran Passionnément, dont le projet est joint à la présente délibération ;
2. autorise le maire à la signer.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 12 février 2018
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN

MAIRIE DE RIORGES LOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20180208-5_3-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/02/2018
Affichage : 12/02/2018